Circulaire n° 5944 du 07/11/2016

Dispositifs pour les établissements scolaires en matière de prévention et de prise en charge du harcèlement en milieu scolaire – Appel à projets 2016-2017

Réseaux et niveaux concernés

☒ Fédération Wallonie-Bruxelles

☒ Libre subventionné
- ☒ libre confessionnel
- ☒ libre non confessionnel

☒ Officiel subventionné

☒ Niveau : primaire et secondaire, ordinaire et spécialisé

Type de circulaire

☐ Circulaire administrative

☒ Circulaire informative

Période de validité

☒ jusqu'au **30 juin 2017**

Documents à renvoyer

☒Oui

☐ Date limite : 21 novembre 2016

Mot-clé :

Harcèlement – violence scolaire

Destinataires de la circulaire

- À Madame la Ministre, Présidente de la Commission communautaire française chargée de l'Enseignement;
- À Madame et Messieurs les Gouverneurs ;
- À Mesdames et Messieurs les Bourgmestres et Echevins de l'Instruction publique ;
- Aux Pouvoirs de tutelle des Communes ;
- Aux Directions et Pouvoirs organisateurs des écoles primaires ordinaires et spécialisées organisées ou subventionnées par la Fédération Wallonie-Bruxelles ;
- Aux Directions et Pouvoirs organisateurs des écoles secondaires ordinaires et spécialisées organisées ou subventionnées par la Fédération Wallonie-Bruxelles ;
- Aux Organes de représentation et de coordination des Pouvoirs organisateurs.

Pour information :

- Au Service général de l'Inspection ;
- Aux Associations de Parents ;
- Aux centres PMS.

Signataire

Ministre / Administration : **Madame Marie-Martine SCHYNS, Ministre de l'Education**

Personne de contact au Cabinet

Isabelle Pistone	**02/801 78 77**	**isabelle.pistone@gov.cfwb.be**

Numéro vert de la Direction générale de l'Enseignement obligatoire

Assistance Ecole	**0800/20 410**	**assistance.ecoles@cfwb.be**

Nombre de pages : 4 pages, 1 descriptif de 20 pages et 4 annexes

La « Fédération Wallonie-Bruxelles » est l'appellation désignant usuellement la « Communauté française » visée à l'article 2 de la Constitution ».

Dispositifs en matière de prévention et de prise en charge du harcèlement en milieu scolaire - appel à projets 2016-2017

Date de remise des candidatures : le 21 novembre 2016 au plus tard

Madame, Monsieur,

Le Gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles a approuvé le 28 septembre dernier un ensemble de mesures visant à lutter contre le harcèlement et le cyber harcèlement entre élèves en milieu scolaire. Ces mesures prolongent les mesures adoptées en août 2015, qui vous ont été présentées dans la circulaire n°5415 du 17/09/2015[1].

L'importance de développer une politique de prévention et de prise en charge du harcèlement au sein des établissements scolaires et, de manière plus globale, sur l'ensemble du territoire de la Fédération Wallonie-Bruxelles, est en effet largement partagée.

L'objectif de la présente circulaire est de vous proposer des dispositifs concrets de prévention et de prise en charge des phénomènes de (cyber)harcèlement entre élèves et de rappeler les ressources et les services mis à votre disposition afin que vous puissiez au mieux intervenir face à cette problématique.

Deux appels à projets sont notamment proposés pour les écoles de l'enseignement secondaire (voir en pages 3 et 6 du document joint[2]). L'un concerne le soutien à la mobilisation des élèves dans la lutte contre le harcèlement et l'autre a trait à la formation des élèves à la médiation par les pairs. Pour l'enseignement fondamental, des animations et des ressources sont également proposées, dont le programme « Enfants CAPables » visant la prévention des violences. J'attire votre attention sur le fait que les candidatures doivent être rentrées pour le **21 novembre 2016** au plus tard.

[1] http://www.enseignement.be/index.php?page=26823&do_id=5646

[2] « Dispositifs pour les établissements scolaires en matière de prévention et de prise en charge du harcèlement en milieu scolaire – Appels à projets et informations 2016-2017 »

Je vous invite à découvrir le descriptif de ces offres dans le document « Dispositifs pour les établissements scolaires en matière de prévention et de prise en charge du harcèlement en milieu scolaire – Appels à projets et informations 2016-2017 », annexé à la présente.

Par ailleurs, je vous invite également à prendre connaissance de la brochure «Prévention du harcèlement entre élèves : balises pour l'action » réalisée et diffusée par le **Réseau Prévention Harcèlement**[3]. Ce document est destiné aux professionnels confrontés à des situations de harcèlement et vise à favoriser les échanges entre tous les intervenants liés à l'école. Il est le fruit d'un long travail de mise en commun et de confrontation des diverses expériences par une quarantaine de professionnels. Ce document vise d'abord à expliquer clairement ce qu'est le harcèlement entre élèves, puis à décrire les réactions des parents face à cette situation. Il s'attache ensuite à dégager des pistes pour agir au niveau du groupe-classe, à identifier comment soutenir le travail des équipes éducatives, et à faciliter la mise en place de projets de prévention dans les écoles. La brochure est téléchargeable via le site http://www.reseau-prevention-harcelement.be et est présentée en annexe 4.

De manière complémentaire, des membres du réseau se tiennent cette année à la disposition des acteurs locaux de l'ensemble de la Fédération Wallonie-Bruxelles, **pour animer des conférences-débats sur le thème du harcèlement à l'école**. Ces personnes-ressources, issues de différents horizons (société civile et secteur associatif, monde de la recherche et organismes publics), s'appuieront sur un support visuel conçu collectivement par le Réseau Prévention Harcèlement et modulable suivant le public visé : parents, enseignants, directions, jeunes, professionnels para- ou extra-scolaires, etc. Un point de contact unique (reseau.prevention.harcelement@gmail.com) est dès à présent disponible pour

[3] Les membres fondateurs du « Réseau Prévention Harcèlement » sont issus de différents horizons : société civile et secteur associatif (Université de Paix, Service Droit des Jeunes, Centre Local de Promotion de la Santé Brabant-Wallon), monde de la recherche (Université catholique de Louvain), administrations et organismes publics (Ministère de la Fédération Wallonie-Bruxelles : Délégué Général aux Droits de l'Enfant, Direction de l'Égalité des Chances, Équipes Mobiles, Services de Médiation Scolaire, Conseil Supérieur des Centres psycho-médico-sociaux, UNIA - Centre interfédéral pour l'Égalité des chances). De nombreux autres acteurs participent activement à ce réseau (Comité des Élèves Francophones, Fédération des Associations de Parents de l'Enseignement Officiel, Union Francophone des Associations de Parents de l'Enseignement Catholique, Coordination des Organisations des ONG pour les Droits de l'Enfant, Média-animation, Jeune et Citoyen…).

permettre aux personnes intéressées d'entrer rapidement en relation avec des membres du réseau proche de chez elles.

Enfin, je rappelle que le numéro vert « Assistance écoles » - 0800/20 410 (accessible du lundi au vendredi de 8H30 à 17H – www.enseignement.be/assistanceecoles) se tient à la disposition de tout membre du personnel qui souhaite obtenir des informations ou être orienté vers des dispositifs ou des services ressources relatifs à la prévention et à la gestion des situations de violence au sein de l'école.

En espérant que les dispositifs proposés suscitent grandement votre intérêt à participer à cette dynamique, je vous souhaite un excellent succès dans vos démarches de prévention.

La Ministre de l'Education,

Marie-Martine SCHYNS